



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

OPC/compartiment/ISIN BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY
Numéro d'entreprise FCP → pas d'application
Adresse Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles
Gestionnaire BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch
Type de communication Convocation Assemblée Générale Ordinaire (FCP)
Date de communication 07 avril 2025

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

**Fonds d'épargne-pension de droit belge -
Répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE**

Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES PARTICIPANTS

L'assemblée générale ordinaire des participants au fonds commun de placement BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY se réunira le 24 avril 2025 à 10 heures 30, Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles, aux fins d'entendre les rapports annuels du conseil d'administration et du commissaire et d'adopter les propositions suivantes :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Propositions concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2024 ;
4. Le Conseil décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de proposer à l'assemblée générale ordinaire de renouveler le mandat du Commissaire, PwC Reviseurs d'entreprises SRL, Culliganlaan 5 - 1831 Machelen représentée par Damien WALGRAVE. Son mandat expirera à la clôture de l'assemblée générale statutaire d'avril 2028. Les honoraires du commissaire passent de 5.690 EUR hors TVA à 8.213 EUR hors TVA par exercice. Ils sont soumis à indexation annuelle.
5. Divers.

Les participants qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont tenus d'en informer par écrit le conseil d'administration (par courrier à l'attention de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch, Dirk GADEYNE, Rue Montagne du Parc 3 à 1000 Bruxelles ou courriel sur l'adresse ambe.fsadmin@bnpparibas.com) pour le 16 avril 2025 à 16 heures au plus tard, en précisant en outre le nombre de parts pour lesquelles ils entendent prendre part au vote et de se munir d'un document attestant du fait qu'ils sont propriétaires de ce nombre de parts (extrait de compte, ...).

L'assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées. Chaque part dispose d'une voix.

Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations (prospectus, informations clés, rapport semestriel et rapport annuel) en français et en néerlandais, en consultant le site www.bnpparibas-am.be, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante :
BNP Paribas Fortis, Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles / www.bnpparibasfortis.be.

Le conseil d'administration